



NOS THÉMATIQUES

La démarche Ecolo crèche® s'inscrit dans la **bienveillance** ce qui permet une totale liberté de choix dans les thèmes d'actions par les lieux de vie :



LES 10 THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Alimentation



Bâtiment



Energies



Eau



Entretien



Hygiène



Activités/Jeux



Déchets



Jardin et biodiversité



Bureau



LES 7 THÉMATIQUES SOCIALES

Accueil



Projet éducatif



Familles



Equipes



Bien-être et santé



Partenariats



Engagement écologique



UNE DÉMARCHE QUI IMPACTE !

Notre démarche est unique et innovante. Elle engendre de multiples bénéfices pour toutes les parties prenantes : Enfants, parents, professionnelles, partenaires... Ces bénéfices sont, de plus, mesurables donc faciles à valoriser!



(RE)CONNEXION À LA NATURE

Explorer, jardiner et cultiver avec les enfants afin de retrouver notre connexion avec la nature!

MEILLEURE SANTÉ

Un assainissement de l'environnement direct des enfants et des professionnelles
 Baisse de 34% de l'absentéisme du personnel



IMPACT ENVIRONNEMENTAL

25% de réduction de la consommation d'eau en moyenne et jusqu'à 82%
 26% de réduction de la consommation d'électricité en moyenne

PROJET D'ÉQUIPE FÉDÉRATEUR

Un projet fédérateur pour plus de bien-être au travail et encore plus de sens



ÉCONOMIES

Jusqu'à 2 200 € d'économie sur le budget Produits d'entretien
 Entre 800 et 12 000 € d'économie sur le budget global









LA CHARTE labelvie

POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE RÉUSSIE DANS SON LIEU DE VIE

L'association Label Vie accompagne chaque jour les lieux de vie dans leur **transition écologique**.

Les structures engagées dans la démarche Label Vie sont inscrites dans un **réseau national** pour favoriser une dynamique collective de partages et d'échanges.

Elles agissent au quotidien pour faire de leur lieu de vie un endroit **respectueux** de l'environnement et du bien-être de chacun. S'engager dans la démarche Label Vie c'est aussi embarquer toutes les **parties prenantes** du lieu de vie dans un projet collectif.

- 
- 1 Faire de l'écologie une **écologie vivante et pratique** 
 - 2 Protéger et respecter **le vivant** 
 - 3 Préserver les **ressources naturelles** 
 - 4 Favoriser une **alimentation saine et durable** : bio, locale, de saison et plus végétale 
 - 5 Réduire au maximum la production de **pollution et de déchets** 
 - 6 Être **bienveillant** et respecter le rythme de chacun 
 - 7 Redonner à chacun le **pouvoir d'agir** et de faire sa part 
 - 8 Avoir une politique **inclusive**, contre les discriminations 
 - 9 S'engager dans l'amélioration du **bien-être et de la santé** en respectant l'écologie (donner accès à tous à une santé plus écologique) 
 - 10 Développer la créativité de chacun à travers des **activités naturelles et écologiques**. 

En signant cette **charte**, l'établissement CRÈCHE BABY VINOBRE s'engage à mettre en œuvre ces objectifs tout au long de son projet.

La charte Label Vie donne **10 axes majeurs** sur lesquels tous les établissements s'engagent progressivement. Cette liste n'est pas exhaustive et peut évoluer dans le temps.



Lachapelle s/s Aubenas
Le 17.09.2024

Pour Label vie



Depuis longtemps déjà, les questionnements sur l'écologie, le développement durable et la place de la nature dans nos vies sont ancrés dans le quotidien des deux crèches. Sur ce document, nous vous détaillons l'historique et nos actions sur ce sujet.

Les étapes de la démarche de labellisation

En juin 2021, suite à la demande des membres du Conseil d'Administration de l'association, nous nous inscrivons sur le site Label Vie pour réfléchir à nos pratiques et les faire évoluer.

1. Diagnostic de départ

Nous avons réalisé un état des lieux de nos pratiques existantes, en identifiant les points forts et les axes d'amélioration :

Le diagnostic de départ constitue un levier de changement important, il permet de mobiliser les équipes pour améliorer leurs pratiques et la qualité de vie au sein du lieu de vie. Il a été suivi d'un audit réalisé par un membre de l'association Label Vie, sur les deux crèches.

2. Premières formations

2 jours de formation avec 2 membres de l'équipe de chaque crèche pour comprendre les étapes nécessaires à notre progression.

3. Entrée dans la démarche Label Vie

Mise en place d'un plan d'actions en fonction des thématiques choisies par les équipes (L'alimentation, les activités et jeux, le jardin et la biodiversité, l'entretien général) avec des objectifs à court, moyen et long terme. Ce document sert de référence pour toute l'équipe. Intégration au réseau Label Vie : des temps d'échanges dédiés, des rencontres du réseau, échanges avec les autres membres, des « webinaires ».



4. Module « Se former »

Le lieu de vie est libre de choisir les thématiques des formations sur lesquelles il souhaite monter en compétences.

A Lachapelle sous Aubenas :

Nous avons participé à 2 formations en ligne avec différents professionnels des 4 coins de France.

« **Le Jardin pédagogique** » et l'autre sur « **l'éducation à l'environnement dès la petite enfance** »

A St Etienne de Fontbellon : « **Arts plastiques écologiques** » et également « **l'éducation à l'environnement dès la petite enfance** »

5. Module de formations « Labelliser »

La formation « **Préparer sa labellisation** » est obligatoire et constitue une étape clef pour pérenniser son projet. Nous remplissons un document, le « **récap 'actions** », sur lequel nous notons pour chaque thème ce qui est déjà mis en place et ce que nous souhaitons mettre en place, celui-ci progresse au fil des mois selon nos évolutions.

6. Diagnostic intermédiaire

Une évaluation des progrès du lieu de vie, via un diagnostic intermédiaire, est réalisé. Nous devons répondre à des questions bien précises qui donnent lieu à différents graphiques **avec des codes couleurs** pour voir l'évolution de nos actions.

7. Labellisation

Enfin, une étude du dossier anonyme est effectuée par le comité de labellisation ; Le lieu de vie est déclaré labellisé pour 3 ans si les résultats sont conformes aux conditions de labellisation définies.

Nous sommes labellisés « écolo crèche » jusqu'en 2027 ! Bien sûr, nous poursuivons nos efforts et essayons d'aller encore plus loin !



En pratique, quelques exemples de ce qui a changé :

Pour Lachapelle sous Aubenas

- Achat de jeux/ matériel d'occasion
- Fabrication de jeux à partir de matériaux recyclés
- Utilisation de cotons lavables pour les changes (contre carrés de coton jetables avant) cousus par des membres de l'équipe.
- Nettoyage / désinfection des surfaces au vinaigre blanc (plus de produits issus de la pétrochimie), validé par la PMI après les résultats du laboratoire.
- Achat et utilisation de deux composteurs pour le jardin et les restes alimentaires
- Nombreux achats de produits écologiques et/ou biologique (lessive, ingrédients du liniment, savon, sucre, ...), Achats en vrac /en gros par exemple, le Sérum physiologique acheté désormais en bidon d'un litre plutôt qu'en petites individuelles
- Installation de toiles d'ombrage dans la cour (pour l'ombre à l'extérieur et faire baisser la température à l'intérieur) financé par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas
- Passage progressif en éclairage LED financé par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas
- Installation d'un « garage à vélo » devant la structure
- Une place plus importante laissée à la nature dans la crèche (collection et observation d'insectes, jeux avec matériaux naturels, élevage de vers à soie)

Pour St Etienne de Fontbellon

- Une journée par mois avec des jeux recyclés
- Achat de jeux/ matériel d'occasion
- Sollicitation des familles pour récupérer des jeux
- Don d'habits et de jeux non utilisés aux associations et aux parents
- Fabrication de jeux recyclés
- Utilisation de cotons lavables pour les changes (contre carrés de coton jetables avant) cousus par des membres de l'équipe.
- Utilisation de vinaigre blanc pour le nettoyage des vitres
- Nombreux achats de produits écologiques et/ou biologiques (labélisés)
- Passage progressif en éclairage LED financé par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas
- Une place plus importante laissée à la nature dans la crèche (collection et observation d'insectes, jeux avec matériaux naturels, élevage de vers à soie, Jardinage)



N° d'enregistrement : 2021910

Certificat de **LABELLISATION**



Le soussigné atteste, par la présente, que l'établissement

Lachapelle sous Aubenas - Baby Vinobre (07)

est détenteur du label Écolo Crèche®.

Il respecte les exigences du référentiel Écolo Crèche®.

Il a été labellisé en septembre 2024 par le Comité National Label Vie®.

Il est dès lors autorisé par l'association Label Vie® à utiliser le logo Ecolo crèche®.*



Le présent document est la propriété de l'association Label Vie®.
Il doit être restitué sur simple demande.
Il est valide jusqu'en septembre 2027.

Claire Grolleau

Présidente de l'association Label Vie

À Paris, le 2 septembre 2024

*selon les chartes d'utilisation des logos Ecolo crèche® et labels experts mises à disposition de l'établissement



COMITE DE LABELLISATION LABEL VIE ® DELIBERATION

Le 2 septembre 2024

Nous avons le plaisir de vous informer que le comité national Label vie® a donné son accord quant à la **labellisation Ecolo Crèche®** de votre établissement

Lachapelle sous Aubenas – Baby Vinobre (07)

De réels progrès ont été soulignés dans l'étude de votre dossier. En effet, l'engagement soutenu de la structure et de toute l'équipe qui la compose a permis la mise en place d'actions concrètes et de progression continue. Cette première étape de labellisation valorise les actions mises en place et pérennes dans l'établissement depuis votre engagement et vous inscrit au nombre des lieux de vie labellisés Ecolo Crèche®.

Synthèse de la délibération du Comité : Labellisation pour 3 ans

Un grand bravo pour ce dossier inspirant ! La démarche est déjà bien aboutie : baisses d'impact environnemental significatives, partenariats, essaimage... Le comité vous félicite pour la rédaction de votre dossier, particulièrement détaillé, clair et structuré.

Afin de concrétiser cette labellisation, vous recevrez un certificat de labellisation ainsi qu'un support matérialisant votre label (ce dernier sera à apposer à l'entrée de votre établissement) et vous serez invités à signer la charte Label Vie®. Cela peut se faire à l'occasion d'une réunion ou de tout autre événement à votre convenance.

Nous vous rappelons que l'équipe Label Vie est à vos côtés afin de vous accompagner dans cette nouvelle étape.

Meilleures salutations,

Claire Grolleau
Présidente de l'association Label Vie



N° d'enregistrement : 2021911

Certificat de **LABELLISATION**



Le soussigné atteste, par la présente, que l'établissement

Saint Etienne de Fontbellon Association Baby Vinobre (07)

est détenteur du label Écolo Crèche®.
Il respecte les exigences du référentiel Écolo Crèche®.
Il a été labellisé en octobre 2024 par le Comité National Label Vie®.
Il est dès lors autorisé par l'association Label Vie® à utiliser le logo Ecolo crèche®.*



Le présent document est la propriété de l'association Label Vie®.
Il doit être restitué sur simple demande.
Il est valide jusqu'en octobre 2027.

Claire Grolleau
Présidente de l'association Label Vie
À Paris, le 28 octobre 2024

*selon les chartes d'utilisation des logos Ecolo crèche® et labels experts mises à disposition de l'établissement



COMITE DE LABELLISATION LABEL VIE ® DELIBERATION

Le 28 octobre 2024

Nous avons le plaisir de vous informer que le comité national Label vie® a donné son accord quant à la **labellisation Ecolo Crèche®** de votre établissement

Saint Etienne de Fontbellon – Association Baby Vinobre (07)

De réels progrès ont été soulignés dans l'étude de votre dossier. En effet, l'engagement soutenu de la structure et de toute l'équipe qui la compose a permis la mise en place d'actions concrètes et de progression continue. Cette première étape de labellisation valorise les actions mises en place et pérennes dans l'établissement depuis votre engagement et vous inscrit au nombre des lieux de vie labellisés Ecolo Crèche®.



Synthèse de la délibération du Comité : Labellisation pour 3 ans

Votre démarche écoresponsable prend forme petit à petit. Veillez à faire perdurer cette bonne dynamique en impliquant l'ensemble de l'équipe : le comité vous recommande d'identifier une personne référente par thématique, comme vous l'avez fait pour le jardin.

Pour votre prochain cycle, soyez vigilants à bien valoriser vos actions dans votre dossier (ex : toiture végétalisée, panneaux solaires) et osez aller plus loin dans vos pratiques écoresponsables (ex : gant lavable pour le change, essuie-mains lavable...). C'est bien, continuez ainsi !

Afin de concrétiser cette labellisation, vous recevrez un certificat de labellisation ainsi qu'un support matérialisant votre label (ce dernier sera à apposer à l'entrée de votre établissement) et vous serez invités à signer la charte Label Vie®. Cela peut se faire à l'occasion d'une réunion ou de tout autre événement à votre convenance.

Nous vous rappelons que l'équipe Label Vie est à vos côtés afin de vous accompagner dans cette nouvelle étape.

Meilleures salutations,

Claire Grolleau
Présidente de l'association Label Vie